



PAR COURRIEL

Le 14 mars 2024

Madame 

Courriel : 

Objet : **Demande d'accès aux documents**
N/📁 : **AC-2024-269**

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès reçue le 13 mars 2024, laquelle vise à obtenir les informations suivantes :

- 1- Le nombre de plaintes reçues depuis les 10 dernières années, idéalement subdivisées en catégories (agression sexuelle, voies de fait, etc).
- 2- Le nombre de plaintes qui ont mené à des sanctions depuis 10 ans.
- 3- Combien d'années d'ancienneté ont les policiers qui font l'objet de plaintes (possible de le diviser en catégories dans un tableau sur 10 ans?)

Les plaintes sont reçues et traitées par le Commissaire à la déontologie policière (Commissaire) et non par le Tribunal administratif de déontologie policière qui est chargé d'entente les citations déposées.

Nous vous invitons à communiqué avec le Commissaire en vous adressant à :

Me Michelle-Audrey Avoine

[Déontologie-policiere.quebec@comdp.gouv.qc.ca](mailto:Deontologie-policiere.quebec@comdp.gouv.qc.ca)

Enfin, nous vous informons que vous pouvez demander une révision de la présente décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez également ci-joint un avis relatif à l'exercice de ce recours.

Veillez recevoir, Madame, l'expression de nos meilleures salutations.

(s) Carole Beaulieu

Carole Beaulieu, avocate
Secrétaire générale
Responsable de l'accès aux documents des
organismes publics et de la protection des renseignements personnels

Pièce jointe : Avis de recours